



ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 13 MARS 2020

RAPPORT MORAL de la PRESIDENTE :

C'est la première fois que je fais le rapport moral pour le Comité de Jumelage puisque depuis que je suis élue au CA j'ai toujours été trésorière.

J'ai donc cherché sur internet ce que l'on propose de mettre dans un rapport moral, qui n'est pas obligatoire s'il n'est pas statutaire. Comme il figure à l'approbation dans nos statuts, je vais vous présenter le rapport suivant :

Le président est garant de la mise en œuvre de l'objet de l'association, rappel :

Article 2 – Objet : L'association a pour but de favoriser, dans le cadre des engagements pris par la ville et consignés dans la charte de jumelage ou accord de coopération signés par les maires, l'établissement de relations entre les habitants de la commune de Cran-Gevrier avec ceux des villes jumelles et partenaires dans tous les domaines : scolaire, sportifs, culturels, sociaux, économiques, etc. afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

D'une manière plus générale, l'association a également pour objet la sensibilisation des citoyens aux réalités européennes, la diffusion d'information sur la construction européenne et le rapprochement des peuples.

A cette fin, elle peut organiser toutes manifestations, échanges, rencontres, accueil de délégations des villes jumelles et partenaires utiles à la réalisation de son objet.

Vous pourrez constater, cette année encore, que l'objet est parfaitement rempli à travers les différentes actions qui vous seront présentées dans les rapports d'activités par les référents.

Nous savons que nous avons encore des chantiers à explorer, nous y travaillons mais ce n'est pas toujours facile de mobiliser sur tous les projets.

Etant responsable des projets communs, nous essayons depuis quelques années de favoriser au maximum la rencontre des acteurs de nos villes jumelles pour des temps de rencontres informelles et conviviales. Quelquefois des idées émergent que nous essaieront de mettre en pratique, comme la demande des nouveaux élus de la ville de Piossasco.

Article 9 – Réunions du Conseil d'administration : Le Conseil d'Administration se réunit autant que de besoin, au minimum une fois par trimestre, pour délibérer de toutes les affaires concernant l'association. Aucune condition de quorum n'est requise. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du Président est prépondérante.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2019 ; toutes les actions importantes sont présentées aux membres du CA, soumis à discussion et au vote.

Article 10 – Bureau : Le bureau se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur la convocation du ou de la Secrétaire Général(e), (fonction différente de celle de secrétaire de chaque commission) soit sur l’initiative de celui-ci, soit à la demande du Président, soit à la demande du quart de ses membres. Le bureau statue sur toutes les questions intéressant le bon fonctionnement de l’association. Toutefois, ses décisions doivent être soumises à l’approbation du conseil d’Administration lors de sa prochaine séance.

En 2019, le bureau de l’association s’est lui réuni 3 fois. Ces rencontres permettent de préciser les grandes actions à mettre en œuvre, à les préparer avant la présentation aux membres du CA.

Dans le règlement intérieur il est stipulé :

Le Président représente le Comité de Jumelage dans toutes les instances officielles. Il est responsable et garant du bon fonctionnement des actions menées au nom du Comité de Jumelage et garant de l'application de la Convention signée avec la Ville de Cran-Gevrier. Il est aidé pour ce faire par chacun des référent ou responsable des groupes de travail. Il peut être responsable d'un groupe de travail.

A ce titre en tant que présidente du Comité de Jumelage de Cran-Gevrier je suis responsable de la communication, je gère le site du Comité, la page d’accueil de la ville d’Annecy, je prépare la lettre d’information semestrielle et propose tous documents utiles à faire connaître les actions du Comité de jumelage. Je suis en contact avec la presse. Je suis également en lien avec la Direction des Relations Internationales de la ville d’Annecy (DRI), je contacte toutes personnes pouvant être utiles au fonctionnement ou à la création d’évènements pouvant promouvoir le Comité de Jumelage ; j’ai pris contact avec la responsable des actions à la médiathèque de Bonlieu, le cinéma La Turbine, la médiathèque de Cran-Gevrier, CGA.

Je suis en lien avec les élus et je tiens à remercier chaleureusement les élus de la commune déléguée de Cran-Gevrier ainsi que le personnel de la ville qui nous accompagne. Les uns et les autres sont toujours présents à nos côtés ; nous avons été reçus en mairie à chacune de nos rencontres de l’année 2019.

La messagerie est prise en charge par la secrétaire, à sa demande je jette un œil de temps à autres.

Malgré tout, les rencontres ne sont pas toujours « un long fleuve tranquille », des caractères forts se heurtent parfois. Mais cela n’a jamais eu d’incidences sur la mise en œuvre de nos projets.

Article 14 – Relations avec la Ville : Les activités du comité de jumelage de Cran-Gevrier nécessitent une liaison étroite avec la ville. Ces relations seront définies dans la convention passée entre la ville de Cran-Gevrier et le Comité de jumelage. Cette convention définit les responsabilités respectives des parties, les modalités de financement des activités et de compte-rendu de l’activité ainsi que les conditions d’utilisation des fonds publics.

La convention qui nous lie à ville de Cran-Gevrier (et maintenant Annecy) aurait dû être signée début 2018. Suite à plusieurs négligences cela n’a pas été fait. Evelyne m’a alertée à l’automne 2019 et malgré notre rencontre en mairie, les rappels incessants de ma part, l’intervention de Nora Segaud-Labidi, maire déléguée et Yannis Sautys, adjoint au jumelage, la convention a été adressée à la Direction des Relations Internationales seulement à la mi-janvier et n’a pas été signée. Ce sera un chantier à poursuivre après les élections. Heureusement la subvention de 10 000,00 € a été votée après l’intervention de nos élus ; d’après la direction des relations internationales la convention non renouvelée pouvait mettre en péril le versement de la subvention.

Pour rappel, le Comité de Jumelage de Cran-Gevrier est en association loi 1901 et cela nous préserve un peu quant à la suite qui sera donnée par les nouveaux élus de la commune d'Annecy. Seuls 3 communes déléguées ont des jumelages pris en charge par des bénévoles ; les autres dont Annecy sont gérés par la direction des relations internationales et les élus.

Article 12 – Assemblée Générale Ordinaire : L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration, visés au paragraphe 3 de l'article 8 des présents statuts, désigne les membres d'honneur, statue sur le rapport moral, sur les rapports d'activité de chacun des groupes de travail et sur les comptes de l'exercice clos.

L'assemblée générale réunit l'ensemble des membres qui sont convoqués par courrier.

Le rapport moral doit être discuté pour ensuite être ou non approuvé par les membres présents.

Comme il ne nous est pas possible de le faire à cette date, nous vous proposerons dès que possible une rencontre conviviale pour discuter de l'ensemble de nos projets.

L'assemblée générale vote également les rapports d'activité, elle approuve les comptes et donne quitus au trésorier. Elle élit les membres du conseil d'administration.

Les projets sont proposés par les commissions dès le mois d'août précédent l'année en cours ; ils sont évalués financièrement pour présenter, par le trésorier, la demande de subvention.

La présidente avec les membres du bureau et du CA, veille au bon fonctionnement et à la réalisation des projets proposés. Elle est en charge des projets communs.

Pour 2020, le gros projet, l'anniversaire des 10 ans du jumelage avec Bathgate a été provisoirement annulé et reporté à cause de l'épidémie de Coronavirus qui touche Annecy et ses environs.

Nous vous tiendrons au courant de la suite qui pourra être donnée. Les autres projets vous ont été présentés dans les différentes commissions.

Je tiens à remercier les membres actifs du CA et plus particulièrement ceux du bureau, grâce à leur implication et quelquefois leur entêtement les projets sont toujours réalisés.

Merci également aux membres adhérents du Comité de jumelage qui participent et répondent présents en nombre à nos animations. Du chemin a été parcouru ces dernières années et chacun se sent concerné par ce qui se passe quelque soient les commissions qui organisent l'évènement. Et ça c'est vraiment chouette et motivant.

J'espère que nous mettrons en œuvre encore de belles choses et que nous trouverons notre place dans la nouvelle organisation de la commune d'Annecy ; je sais qu'ensemble nous y parviendrons.

Le conseil d'administration se réunira le mercredi 18 mars pour élire son bureau.

UN GRAND MERCI A VOUS.

Arlette BREGÉARD, présidente du Comité de Jumelage de Cran-Gevrier